

Code	Texte	Activité	Phase	
07.02.02	Actes thérapeutiques sur les dents <i>Par secteur dentaire, on entend la portion de l'arcade dentaire correspondant à l'implantation habituelle des dents considérées, que cette portion soit dentée ou non.</i>			
07.02.02.01	Pose et ablation de moyen de contention au maxillaire ou à la mandibule			
HBLD052	Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracronaire par attelle composite collée, sur 1 à 6 dents	1	0	Non pris en charge
HBLD050	Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracronaire par attelle composite collée, sur 7 dents ou plus	1	0	Non pris en charge
07.02.02.02	Réduction de fracture et de luxation de dent <i>La réduction de fracture et de luxation de dent inclut la pose de moyen de contention.</i>			
HBED011	Réduction de luxation d'une dent	1	0	Non pris en charge
HBED016	Réduction de luxation de plusieurs dents	1	0	Non pris en charge
07.02.02.03	Réimplantation de dent et autogreffe de germe <i>La réimplantation de dent inclut la pose de moyen de contention.</i>			
HBED005	Autogreffe d'une dent sur arcade, dans un site naturel ou préparé chirurgicalement	1	0	Non pris en charge
07.02.02.04	Prophylaxie buccodentaire			
HBLD004	Application topique intrabuccale de fluorures <i>À l'exclusion de : application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires (HBLD045)</i>	1	0	Non pris en charge
HBLD009	Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	1	0	Non pris en charge
HBLD045	Application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux élevé</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux enfants de leur sixième à leur dixième anniversaire présentant un risque carieux individuel [RCI] élevé, sur les 2 arcades, 2 fois par an maximum</i>	1	0	25 sous condition
HBBD005	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 1 dent <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD006	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 2 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD007	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 3 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i>	1	0	sous condition

Code	Texte	Activité	Phase	
	<i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>			
HBBD004	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 4 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD039	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 5 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD404	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 6 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD098	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 7 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBBD427	Comblement [Scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures sur 8 dents <i>Indication : acte de prévention en cas de risque carieux</i> <i>Facturation : la prise en charge est limitée aux 1^{res} et 2^{es} molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le seizième anniversaire</i>	1	0	sous condition
HBJD001	Détartrage et polissage des dents <i>Facturation : deux actes au plus peuvent être facturés par période de 6 mois ; un détartrage complet doit être réalisé en 1 ou 2 actes maximum</i>	1	0	sous condition

07.02.02.06 Exérèse de la pulpe et du contenu canalaire de la dent

L'exérèse de la pulpe vivante ou l'exérèse du contenu canalaire non vivant d'une dent inclut la mise en forme canalaire et l'obturation radiculaire.

Lorsque le contenu canalaire est un matériau d'obturation, l'acte n'inclut que la mise en forme canalaire et l'obturation radiculaire.

HBFD032	Exerese partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente immature pour apexogénèse			non pris en charge
---------	---	--	--	---------------------------

07.02.02.07 Désobturation endodontique

La désobturation endodontique n'inclut pas la mise en forme canalaire ni la réobturation radiculaire.

HBGD030	Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine	1	0	Non pris en charge
HBGD233	Désobturation endodontique d'une première prémolaire maxillaire	1	0	Non pris en charge
HBGD001	Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	1	0	Non pris en charge
HBGD033	Désobturation endodontique d'une molaire	1	0	Non pris en charge
HBGD012	Ablation de corps étranger d'un canal radiculaire d'une dent <i>À l'exclusion de : ablation d'obturation endodontique</i>	1	0	Non pris en charge

Code	Texte	Activité	Phase	
07.02.02.08	Autres actes thérapeutiques sur la racine de la dent <i>L'obturation radiculaire dentaire après apexification inclut la mise en forme canalair.</i>			
		1	0	Non pris en charge
HBMD003	Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcium	1	0	Non pris en charge
HBBA001	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal			
07.02.02.12	Autres avulsions de dents ou racines <i>Comprend : avulsion de dent et/ou de racine dentaire</i> <i>Avec ou sans :</i> <i>- curetage alvéolaire</i> <i>- régularisation osseuse de l'arcade alvéolaire</i>			
		1	0	Non pris en charge
HBFD014	Amputation et/ou séparation radiculaire ou coronaradiculaire d'une dent <i>Avec ou sans : lambeau parodontal</i> <i>(HBQK061)</i>			
07.02.02.13	Cosmétologie dentaire			
		1	0	Non pris en charge
HBMD001	Eclaircissement de dent dépulpée	1	0	Non pris en charge
HBMD005	Eclaircissement des dents pulpées			
07.02.02.14	Pose de mainteneur d'espace interdentaire			
		1	0	Non pris en charge
HBLD006	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé <i>À l'exclusion de : pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire (HBLD001, HBLD003)</i>	1	0	Non pris en charge
HBLD002	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire amovible passif	1	0	Non pris en charge
HBLD001	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique	1	0	Non pris en charge
HBLD003	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique			
07.02.02.15	Correction de trouble occlusal			
		1	0	Non pris en charge
HBMD061	Séance d'ajustement occlusal par coronoplastie	1	0	Non pris en charge
HBLD020	Pose d'un appareil de posture mandibulaire [cale]	1	0	Non pris en charge
HBLD019	Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires			

Code	Texte	Activité	Phase	
07.02.03	Soins prothétiques - Prothèses dentaires <i>La pose d'une prothèse dentaire inclut sa conception, sa réalisation, son adaptation et sa pose. Facturation : la durée d'usage des prothèses dentaires n'est pas limitée ; la prise en charge du renouvellement des prothèses dentaires est subordonnée à l'usure des appareils ou des dents ou à des modifications morphologiques de la bouche Par alliage précieux ou non précieux, on entend alliage tel que défini dans la norme NF-EN ISO 22674</i>			
07.02.03.01	Pose d'infrastructure coronaire [faux moignon]			
HBLD015	Pose d'une coiffe de recouvrement d'une racine dentaire [Coping] <i>Avec ou sans : pose de tenon</i>	1	0	Non pris en charge
HBLD012	Pose d'une infrastructure coronaire sur 1 implant	1	0	Non pris en charge
HBLD017	Pose d'infrastructure coronaire sur 2 implants	1	0	Non pris en charge
HBLD021	Pose d'infrastructure coronaire sur 3 implants	1	0	Non pris en charge
HBLD013	Pose d'infrastructure coronaire sur 4 implants	1	0	Non pris en charge
HBLD005	Pose d'infrastructure coronaire sur 5 implants ou plus	1	0	Non pris en charge
HBLD008	Pose d'un attachement coronoradiculaire sur une dent			
07.02.03.02	Pose d'une couronne dentaire prothétique <i>La couronne dentaire en équivalents minéraux inclut la couronne dentaire céramocéramique Couronne dentaire fixée dentoportée quand la dent ne peut être reconstituée de façon durable par une obturation. La ou les radiographies dont la nécessité médicale est validée scientifiquement sont conservées dans le dossier du patient Par alliage précieux ou non précieux, on entend alliage tel que défini dans la norme NF-EN ISO 22674 Par métallique, on entend alliage non précieux y compris pour la chape métallique de la prothèse céramométallique Facturation : les couronnes sur dents temporaires, les couronnes ou dents à tenon préfabriquées, les couronnes à recouvrement partiel ne sont pas prises en charge</i>			
HBLD610	Pose d'une couronne dentaire transitoire unitaire sur implant ou sur pilier de bridge dento-porté ou implantoporté	1	0	Non pris en charge
07.02.03.04	Pose de prothèse dentaire fixée dentoportée ou implantoportée <i>Facturation : les prothèses plurales [bridges] implantoportées, les prothèses dentaires sur dents temporaires, les prothèses dentaires ou dents à tenon préfabriquées, les prothèses dentaires ou dents à tenon provisoires, les piliers de bridge à recouvrement partiel ne sont pas pris en charge</i>			
HBMD048	Pose d'une facette céramique ou équivalents minéraux ou composite sur une dent du secteur incisivo canin ou prémolaire	1	0	Non pris en charge
HBLD034	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (bridge transitoire)	1	0	Non pris en charge
HBMD009	Rescellement ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	1	0	Non pris en charge

Code	Texte	Activité	Phase
	<i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires		

07.02.03.07	Réparation de prothèse dentaire			
		1	0	Non pris en charge
HBMD076	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe	1	0	Non pris en charge
HBMD079	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte	1	0	Non pris en charge
HBMD007	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	1	0	Non pris en charge
HBMD004	Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	1	0	Non pris en charge
HBMD016	Rescellement et/ou recollage d'une ou deux couronnes ou d'un ou deux ancrages d'une prothèse dentaire fixée	1	0	Non pris en charge
HBMD009	Rescellement et/ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	1	0	sous condition
HBMD019	Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire			
	<i>Facturation :</i> - prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare - prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires			

07.02.03.08	Ablation de matériel dentaire scellé ou implanté			
		1	0	Non pris en charge
HBGD005	Ablation d'un ancrage coronaradiculaire	1	0	sous condition
HBGD011	Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé			
	<i>Facturation : prise en charge pour les patients traités par radiothérapie de lésion de la tête et/ou du cou</i>	1	0	sous condition
HBGD027	Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire			
	<i>Facturation : prise en charge pour les patients traités par radiothérapie de la tête ou du cou</i>	1	0	Non pris en charge
HBGD009	Ablation d'une prothèse dentaire implantoportée			

07.02.05	Actes thérapeutiques sur le parodonte			
	<i>Par secteur dentaire, on entend : portion de l'arcade dentaire correspondant à l'implantation habituelle des dents considérées, que cette portion soit dentée ou non.</i>			

07.02.05.01	Curetage périapical dentaire			
		1	0	Non pris en charge
HBGB001	Curetage d'alvéole dentaire			
	<i>À l'exclusion de : curetage alvéolaire au cours d'une avulsion dentaire</i>			

07.02.05.02	Actes thérapeutiques sur le parodonte par soustraction			
		1	0	Non pris en charge
HBFA006	Gingivectomie sur un secteur de 1 à 3 dents			
	<i>À l'exclusion de : allongement coronaire par gingivectomie sur une dent</i>			

Code	Texte	Activité	Phase	
HBFA008	(ZZHA001, ZZLP025) Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus (ZZHA001, ZZLP025)	1	0	Non pris en charge
HBFA005	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	1	0	Non pris en charge
HBFA004	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	1	0	Non pris en charge
HBFA003	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	1	0	Non pris en charge
HBFA013	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante localisée (ZZHA001)	1	0	Non pris en charge
HBFA012	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante sur une arcade maxillaire ou mandibulaire complète (ZZHA001)	1	0	Non pris en charge
HBAA338	Allongement coronaire par gingivectomie sur une dent			

07.02.05.03 Actes thérapeutiques sur le parodonte par addition

HBMA004	Régénération parodontale <i>Pose de membrane de régénération tissulaire parodontale</i> <i>Comblement de perte de substance de l'arcade alvéolaire par autogreffe osseuse</i> <i>Avec ou sans : apport de biomatériau</i>	1	0	Non pris en charge
HBED023	Grefe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i>	1	0	sous condition
HBED024	Grefe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un sextant <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i>	1	0	Non pris en charge
HBMA006	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau	1	0	Non pris en charge
HBMA003	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse	1	0	
HBBA003	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i> (PAFA010)	1	0	sous condition
HBBA002	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i> (PAFA010)	1	0	sous condition
HBBA004	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i> (PAFA010)	1	0	sous condition

07.02.05.04 Autres actes thérapeutiques sur le parodonte

HBGB006	Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	1	0	Non pris en charge
---------	--	---	---	--------------------

Code	Texte	Activité	Phase	
HBJA003	Assainissement parodontal [détartrage-surfaçage radiculaire] [DSR] sur 1 sextant <i>Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites</i> <i>Facturation :</i> <i>quelle que soit la technique</i> <i>non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR</i> <i>prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans</i> <i>prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection</i>			sous condition
		1	0	
HBJA171	Assainissement parodontal [détartrage-surfaçage radiculaire] [DSR] sur 2 sextants <i>Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites</i> <i>Facturation :</i> <i>quelle que soit la technique</i> <i>non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR</i> <i>prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans</i> <i>prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection</i>			sous condition
		1	0	
HBJA634	Assainissement parodontal [détartrage-surfaçage radiculaire] [DSR] sur 3 sextants ou plus <i>Indication : selon l'avis HAS n° 2018.0062/AC/SEAP du 19 décembre 2018 - traitement de première intention, non chirurgical, des formes chroniques et agressives des parodontites</i> <i>Facturation :</i> <i>quelle que soit la technique</i> <i>non associable, dans les 6 mois, à un acte de détartrage réalisé sur la même arcade que les sextants traités par DSR</i> <i>prise en charge limitée à un traitement initial et à un traitement complémentaire en cas de persistance des lésions - par période de 3 ans</i> <i>prise en charge limitée aux patients diabétiques, en ALD pour cette affection</i>			sous condition
		1	0	Non pris en charge
HBJA247	Assainissement parodontal par lambeau sur 1 sextant <i>Indication : selon avis HAS de décembre 2018</i>	1	0	sous condition
HBMA001	Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i>			sous condition
		1	0	Non pris en charge
HBMD018	Séance de préparation [mise en condition] tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade			

LBMP003	Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	1	0	Non pris en charge	Non pris en charge			2	ATM
LBQP001	Enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i>	1	0	32,64	32,64	RC		1	ATM
LBMP001	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel <i>À l'exclusion de : enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur (LBQP001)</i> <i>Facturation :</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare</i> <i>- prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires</i>	1	0	97,92	97,92	RC		1	ATM
LBMP002	Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires	1	0	Non pris en charge	Non pris en charge			2	ATM
HBMD014	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent	1	0	Non pris en charge	Non pris en charge			2	ATM
LBQK002	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique de profil	1	0					2	DEN
LBQK004	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle, ou tracé et analyse architecturale craniofaciale	1	0					2	DEN
LBQK003	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle ou analyse architecturale craniofaciale, et simulation des objectifs de traitement sur moulage et/ou sur tracé céphalométrique	1	0					2	DEN